

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 3 novembre 2022 portant ouverture au titre de l'année 2023 d'un examen professionnel pour le recrutement d'un ingénieur des mines

NOR : ECOG2228690A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances de la souveraineté industrielle et numérique en date du 3 novembre 2022, est autorisée l'ouverture d'un examen professionnel au titre de l'année 2023 pour le recrutement d'un ingénieur des mines parmi les ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines et les ingénieurs de l'industrie et des mines.

L'ouverture des inscriptions est fixée au 19 décembre 2022.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 19 janvier 2023, à midi.

Les dossiers de candidature doivent être transmis au plus tard le 19 janvier 2023, à 12 heures (heure de Paris), par internet en utilisant le lien d'inscription suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-experimente-interne-examen-professionnel-corps-des-mines-2023>, et par voie postale, le cachet de la poste faisant foi, au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, 139, rue de Bercy, télédéc 333, 75572 Paris Cedex 12.

Des précisions sur ce concours, et notamment le lien d'inscription susmentionné, se trouvent sur la page www.economie.gouv.fr/cge/concours.

Nota. – Pour tous renseignements, les candidats doivent s'adresser au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, 139, rue de Bercy, télédéc 333, 75572 Paris Cedex 12 (téléphone : 01-53-18-24-05, mail : cge.concours@finances.gouv.fr).